



pouvoir accumuler deux travail.dont un deja de 35H

Par **camps**, le **05/07/2009** à **18:09**

Bonjour,

Je suis actuellement en cdi de 35h mais j'aurai besoin de travailler plus, en dehors de ma boite, aisse légal, si oui combien d'heures puis je faire en plus?
cordialement nathalie

Par **Cornil**, le **07/07/2009** à **19:12**

Bonsoir "camps"

A titre exceptionnel, sur une semaine: 13h de plus (48h max).

A titre régulier (moyenne calculée sur 12 semaines): 9h (44h max.)

CT L8261-1.

Ce sous réserve de non-concurrence à l'employeur principal et de l'inexistence de clause d'exclusivité dans le contrat de travail principal.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **camps**, le **08/07/2009** à **20:55**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Je peux donc me chercher mon complément de salaire.

Cordialement Nathalie

Par **sergio18**, le **09/07/2009** à **22:03**

Bonjour, en France on a le droit de travailler jusqu'à 48h par semaine, donc tu peux faire 13h ailleurs, sachant que tu ne dois pas travailler dans le même secteur d'activités que ton entreprise actuelle. Cordialement.

Par **sergio18**, le **09/07/2009** à **22:05**

Bonjour, en France on a le droit de travailler jusqu'à 48h par semaine, donc tu peux faire 13h ailleurs, sachant que tu ne dois pas travailler dans le même secteur d'activités que ton entreprise actuelle. Cordialement.

Par **Cornil**, le **09/07/2009** à **22:08**

sergio18

A quoi cela sert-il que tu intervenes sur un message auquel j'ai déjà répondu, sauf si c'est pour contester ma réponse, en plus en répondant (2 fois) de façon erronée: 48h par semaine, c'est à titre exceptionnel sur une semaine, et nullement de façon régulière.